



# FLASH SÉCURITÉ / BRIN d'AILES

## N°10 – Juin 2024

### Bouchon d'huile

Annoncé par mail à tous les membres, le pas de vis du bouchon d'huile est usé. En attendant son prochain remplacement, il faut faire attention quand on le referme après vérification du niveau d'huile. Si l'on serre trop fort, on risque de passer le pas et le bouchon ne tient plus, ce qui peut intervenir en vol avec les vibrations du moteur. Donc bien s'assurer que le bouchon est correctement serré avant de partir voler.



### Coûts d'exploitation

Les frais fixes sont constitués ainsi :

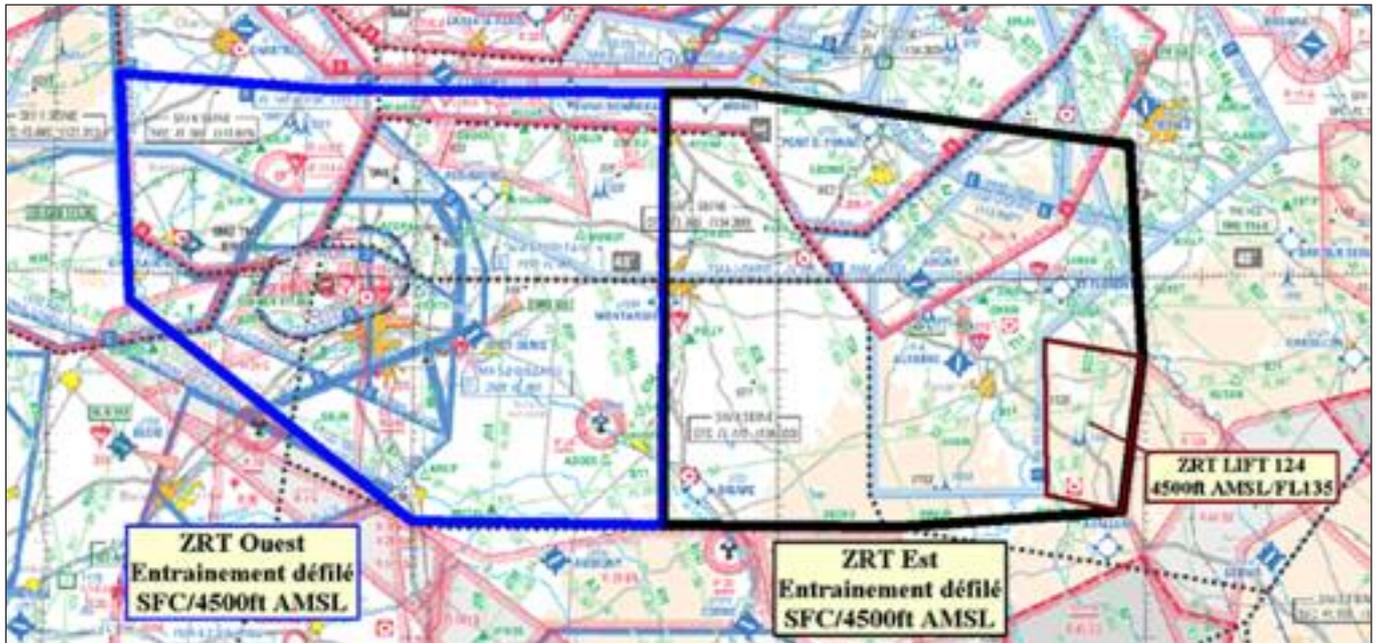
- Loyer : 3.060 € (12 fois 255 €)
- Suivi de navigabilité : 720 € (12 fois 60 €)
- Maintenance : 3.500 € évalués forfaitairement pour une 50 h, une 100 h, le renouvellement du CDN et les frais de dossier pour les visites périodiques.
- Assurance : 3.900 €

soit un total de 11.180 € de frais fixes (abstraction faite des frais entraînés par les Jeux olympiques à Étampes. Voir plus loin).

Si l'avion fait en 2024 un total de 150 heures de vol, les frais fixes reviennent à 74,50 € par heure de vol (11.180/150) auxquels il faut rajouter le carburant et un peu d'huile. Si l'on prend la 100LL à 2,85 €/litre à raison de 35 l/h, on obtient 100,00 €.

Ceci nous amène donc à un tarif (sans aucun autre frais imprévu durant la saison) de 174,50 €, soit quasiment le prix de l'heure de vol actuel (174,00 €). Il faut donc que l'avion fasse au moins **150 heures de vol** cette année...

## La zone d'entraînement à partir de Bricy...



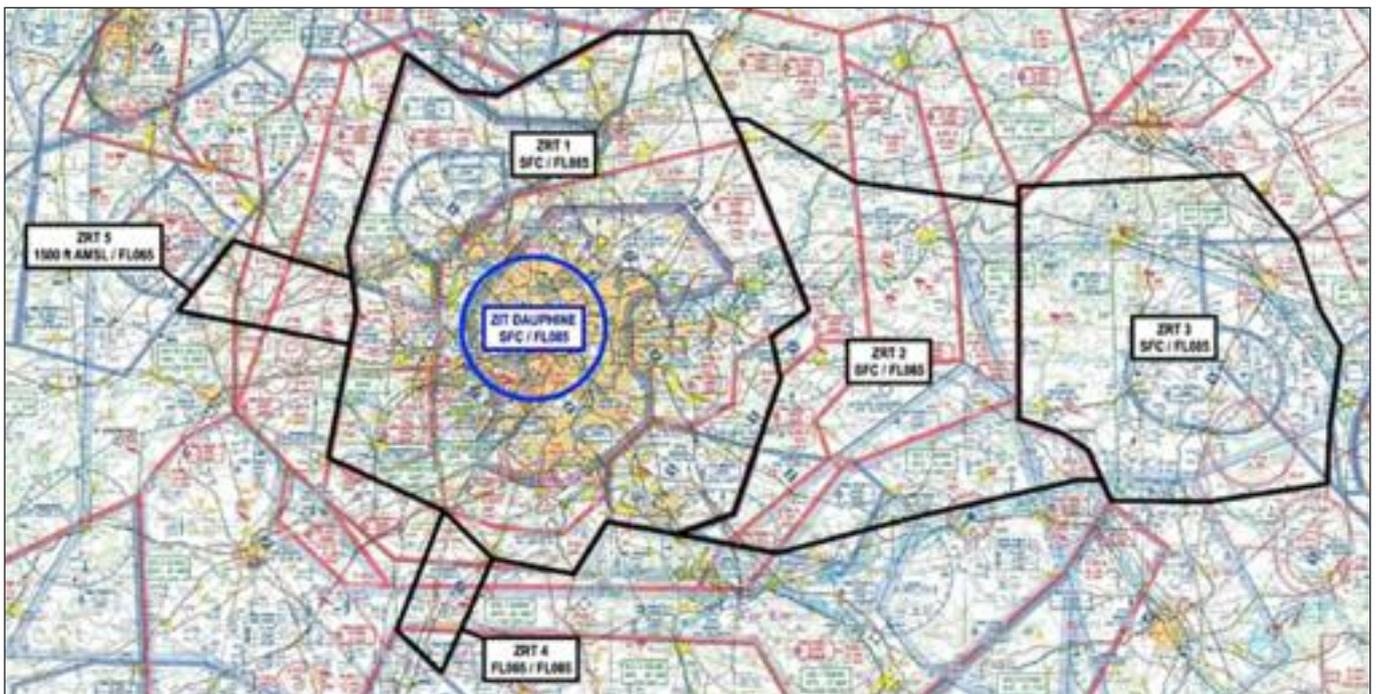
### Attention au défilé !

Chaque année, la préparation/entraînement et le déroulé du défilé aérien du 14 juillet à Paris donnent naissance à deux SUP-AIP.

– Le **139/24** évoque la zone d'entraînement du dispositif à partir d'Orléans-Bricy. La zone débute au sud de La Ferté-Alais. Elle sera active le 3 juillet de 10h00 à 13h00 locales et interdit tout vol vers le sud dans cette période sauf à monter au-dessus de 4.500 ft AMSL avant le travers de Buno-Bonnevaux. Si les conditions météo ne permettent pas l'entraînement le 3 juillet, la zone sera activée le 4 ou le 5 juillet aux mêmes horaires..

– Le **131/24** évoque les ZIT et ZRT le 14 juillet 2024 et là le terrain de La Ferté-Alais est dans la zone ! La ZRT 1 sera active de 8h00 à 14h30 locales le 14 juillet mais la ZRT1 et les autres zones interdites ou réglementées seront activables les 10, 11 et 12 juillet de 12h00 à 17h30 ! L'activation sera confirmée par Notam avec préavis de 72 heures.

Il est peut-être bon d'indiquer ces contraintes d'espace aérien sur son agenda personnel aux dates concernées. Sur Openflyers, l'avion a été immobilisé pour le 14 juillet (activation des zones) et pour les autres zones activables, une "alerte" a été mise de 8h00 à 9h00 locales.



Lien vers les SUP-AIP du défilé du 14 juillet

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_139\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_139_fr.pdf)

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_131\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_131_fr.pdf)

## De l'intérêt des Rex

Un Rex (Retour d'EXpérience) a pour objectif de recueillir des témoignages rapportés volontairement et anonymement par des pilotes après avoir rencontré une situation, un événement ou des circonstances susceptibles de favoriser l'apparition d'un risque, ce dernier pouvant mener à l'incident ou à l'accident. Dans le cadre du DTO Brin d'Ailes, une politique d'amélioration de la sécurité des vols a été mise en place, avec notamment la "culture juste" et la mise en place d'un Compte rendu de retour d'expérience (Rex) disponible sur le site internet et en fin de tout bulletin d'information. Dès la connaissance d'un Rex, ce dernier est de plus envoyé par mail aux membres de Brin d'Ailes

## Rex : menace des fréquences 8.33 et réglage altimètre

**Description de l'événement :** deuxième vol de l'année après une certaine interruption des vols suite aux conditions météo hivernales. Vol en solo. Aucune activité sur le terrain et donc aucun échange radio reçu de la part d'autres aéronefs après la mise en route. Messages radio effectués avant roulage, avant alignement et après décollage pour quitter le secteur. Peu après ce dernier message transmis, je m'aperçois que j'ai émis sur 129.775 et non pas 129.755. Lors de la check-list après démarrage, j'ai simplement regardé les premiers chiffres de la fréquence en usage (129...) et je n'ai pas vérifié la suite de la fréquence (biais d'habitude). Cet affichage erroné est dû au pilote précédent ayant volé sur l'appareil (l'information lui a été remontée par SMS) mais le commandant de bord reste le responsable !

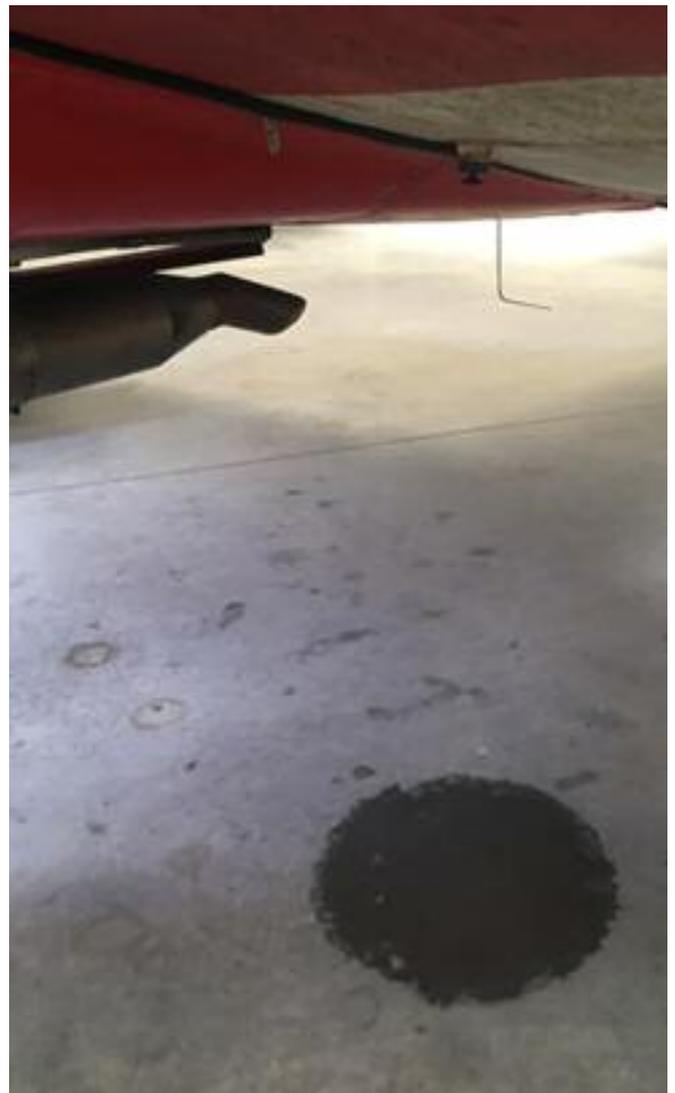
Plus tard, durant le vol, je constate de visu que je me rapproche des 500 ft/sol (hauteur minimale de survol en l'absence de tout obstacle) alors que l'altimètre affiche beaucoup plus. En fait, au départ, l'altimètre a été réglé non pas à 454 ft mais à 1.454 ft. Un passage sur l'Atis d'Orly (126.505) permet d'obtenir le QNH régional et de remettre les pendules à l'heure.

**Analyse par le pilote :** Toute erreur qui peut être faite sera faite (loi de Murphy). Les Rex sont là pour attirer l'attention des pilotes sur des erreurs possibles quelle que soit leur expérience. La reprise des vols après une interruption plus ou moins longue peut être la cause d'oublis ou de réflexes émoussés. Ne pas succomber à la précipitation, prendre son temps de bien vérifier tout.

Lecture méthodique de la check-list. Avec la diffusion accélérée des fréquences en 8.33 kHz, attention à l'affichage des trois derniers chiffres après la virgule. Toujours bien vérifier la fréquence affichée avant d'appuyer sur l'alternat. Attention aux biais d'habitude qui peuvent conduire à l'erreur d'affichage (lecture partielle). Pour l'altimètre, attention à la petite aiguille peu visible et si elle a fait un tour, il y a une erreur de 1.000 ft. Une vérification de l'altitude affichée passe par la lecture du QNH dans la fenêtre des pressions, dont la valeur doit être cohérente avec les données du jour.

## Purge(s) à surveiller

Annoncé par mail à tous les membres, l'avion a été retrouvé avec une tache d'essence à l'aplomb du réservoir avant gauche. Régulièrement, une goutte issue de la purge l'alimentait. Une action sur la purge ou une rotation de la tête de cette dernière remet généralement tout d'aplomb. Donc, après avoir purgé, bien vérifier que la purge s'est bien remise en place.



JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

© aéroVFR

 Jeux olympiques

 Jeux paralympiques

### Jeux olympiques

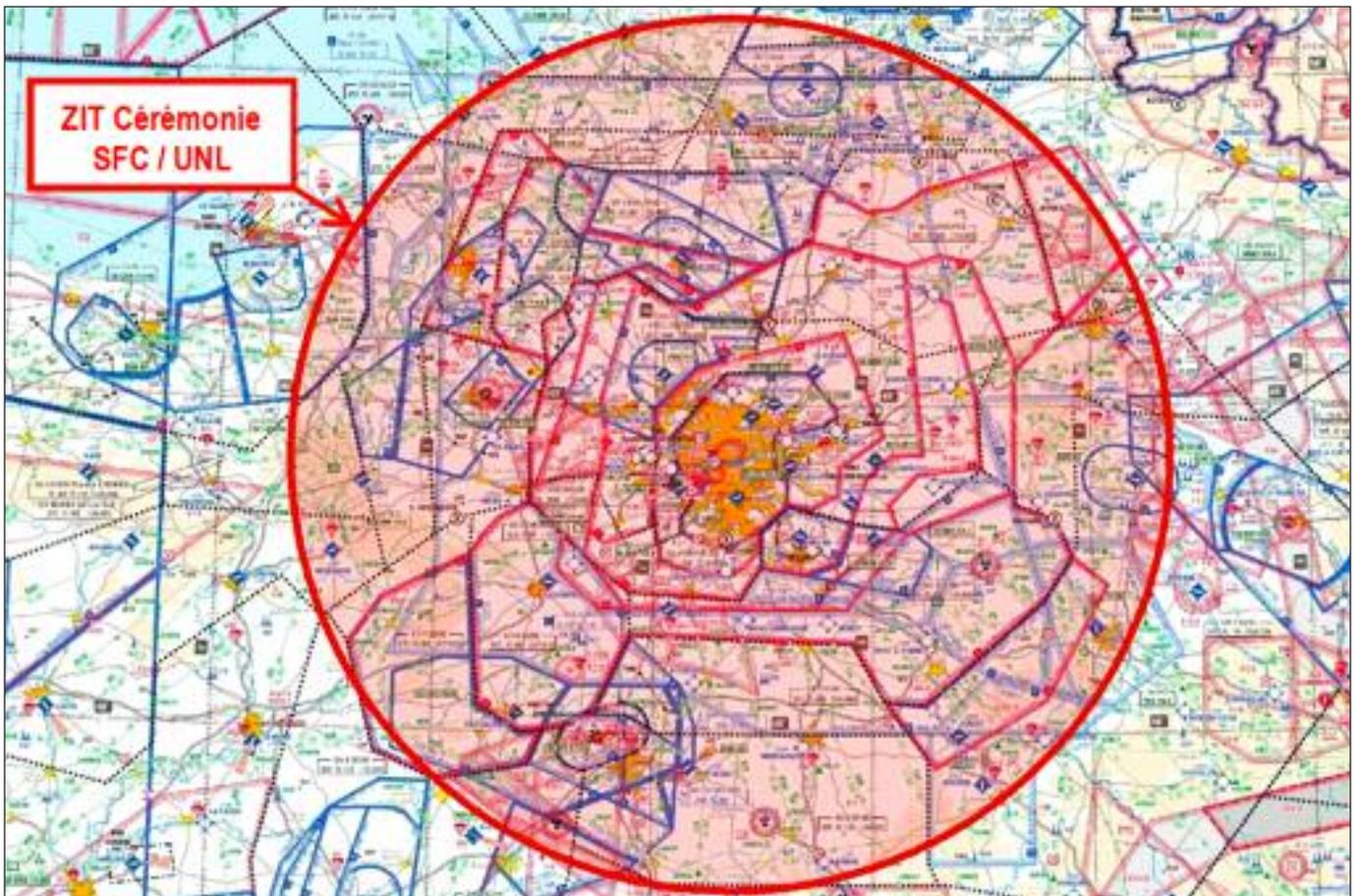
Au vu de l'usine à gaz prévue pour pouvoir voler depuis La Ferté-Alais durant la période des Jeux olympiques puis des Jeux paralympiques (préavis à 7 jours du vol, concertation avec le réseau de confiance locale, confirmation ou non du vol possible la veille à midi après vérification des identités des membres d'équipage, code transpondeur attribué, plan de vol pour faire 1,7 nautiques au départ et à l'arrivée, trajectoires à respecter au départ et à l'arrivée, etc.) il a été décidé de mettre l'avion à Étampes.

### Rappel des dates :

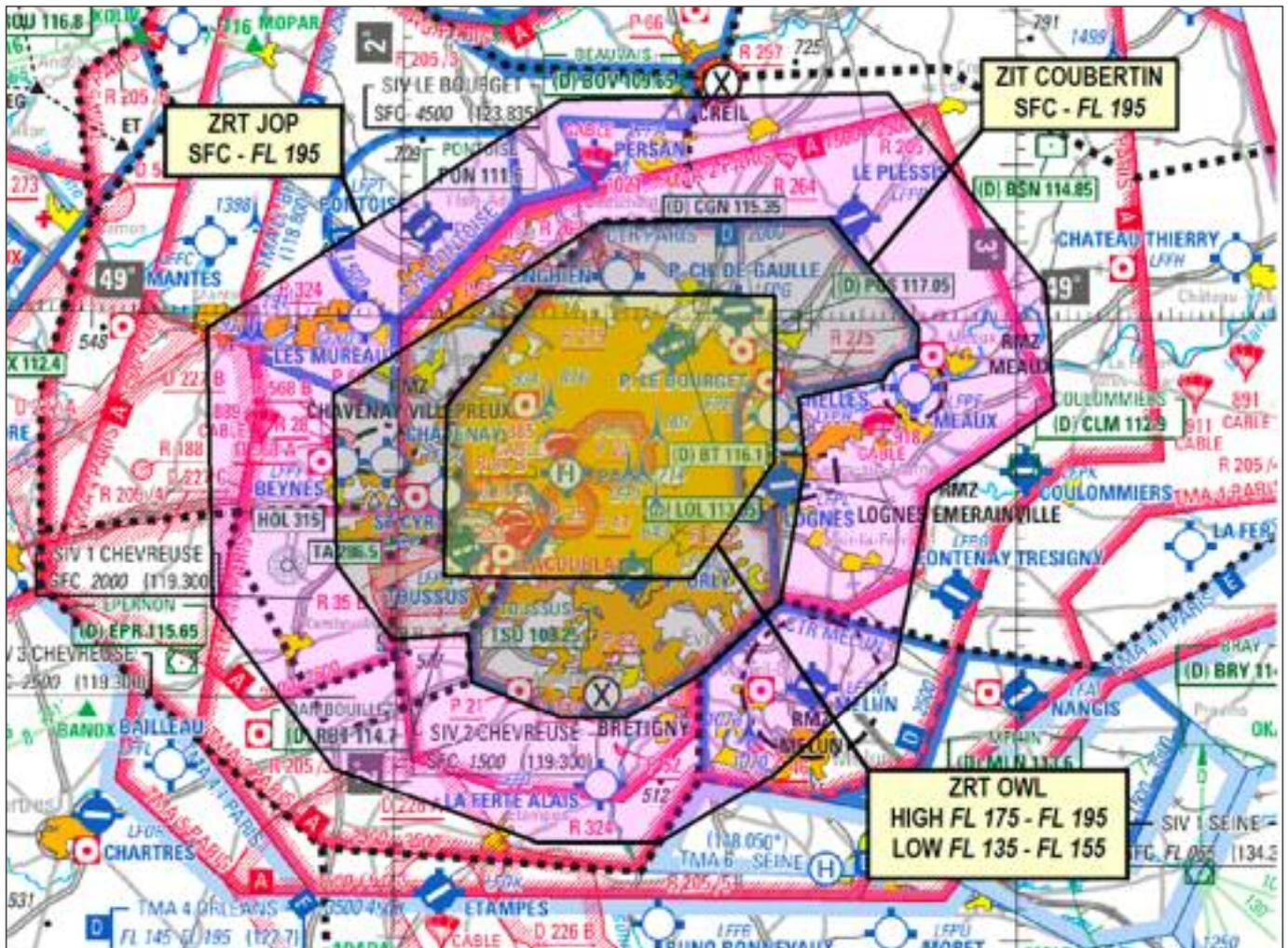
– Jeux olympiques du 26 juillet au 11 août

– Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre  
Le 26 juillet en fin d'après-midi, il n'y aura aucun vol autorisé du sol à l'espace sidéral dans un rayon de 80 nautiques autour de Paris !

Si l'inauguration aura lieu le 26 juillet, le dispositif de sûreté aérienne se mettra en place dès le 22 juillet au matin, soit 4 jours d'entraînement... Durant les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques, l'avion sera logé dans le Hangar 12 d'Etampes-Mondésir, avec quelques avions privés et le DR-221 de l'aéro-club des Cheminots dont Brin d'Ailes sera le sous-locataire. Le loyer ADP pour 2 mois a été réglé (403,49 €) ainsi qu'une caution (554,40 €). Par ailleurs, un forfait



**Interdiction de vol le 26 juillet fin d'après-midi pour l'inauguration des JO**



**Pendant les JO, il ne sera pas possible de voler dans la zone “rose” interdite du sol au FL195 sauf autorisation.**

pour les taxes d'atterrissages à Étampes a été acquitté auprès d'ADP pour un montant de 62,21 €. Entre les deux périodes de Jeux, l'avion restera à Étampes ou reviendra à La Ferté-Alais. Quand l'avion sera à Étampes, des consignes (code d'entrée du Hangar 12, ouverture des portes, consignes locales, etc.) seront communiquées au membre par mail. La station à essence étant Total, la carte à bord de l'avion fonctionnera comme à La Ferté-Alais.

### **Brouillage GPS possible...**

Si aucune information n'a été diffusée par la DGAC/DSAC, le SIA, l'armée de l'Air et de l'Espace sur le sujet, la FFPLUM a alerté sur de possibles brouillages des signaux GPS durant l'exercice militaire Black Crow du 27 mai au 7 juin. Qu'il s'agisse des commémorations du Débarquement début juin ou des Jeux olympiques en juillet-août-septembre, des événements sous “haute surveillance”, il est fort possible et sans doute probable qu'un brouillage des indications

GPS puisse être mené en cas de menace. S'il est toujours impératif d'avoir une carte à bord en plus de son GPS (tablette, téléphone, etc.), durant la période des JO, il sera nécessaire d'être très attentif aux indications de votre GPS, avec un possible “décalage de position” non annoncé par les autorités. Il faut bien rester vigilant sur ce point et bien noter sa position exacte à tout moment. ■



